



Anne Marie Robic  
Déléguée de la **SPPEF** pour le Morbihan  
11 rue du petit paris  
56920 Noyal-Pontivy

Enquête publique Windstrom Saint-Malo-des-Trois-Fontaines 56490

### **Monsieur le commissaire enquêteur**

Les paysages de campagne procurent aux habitants un bien-être, une quiétude et une satisfaction esthétique inestimables. C'est **un droit** reconnu par la **convention européenne du paysage**.



la perspective du chemin de la motte et son environnement boisé

Le coup d'œil furtif sur l'environnement quotidien suffit à rasséréner sans qu'il soit besoin de mots. D'ailleurs ce sont souvent les nouveaux arrivants, de région parisienne ou autres, et les étrangers, anglais notamment, qui ont choisi nos communes rurales pour y demeurer, à l'année ou en résidence secondaire, qui s'expriment sur la beauté des paysages proches de la forêt de Lanouée. « C'est beau ici ! » disent-ils à ceux qui ont une longue lignée d'ancêtres ancrés sur ce terroir. Dans un premier temps, ces derniers s'étonnent de voir formuler une telle évidence, puis ils attendent leur regard avec fierté sur les bois, les chemins, les champs et les maisons qui font leur identité. « C'est vrai ! » s'avouent-ils alors.

C'est ce sentiment de beauté menacée et de dépossession imminente et irréversible au regard d'une existence humaine, qui les fait protester et venir nombreux vers vous aujourd'hui. Ils ont la conscience amère de l'abandon de l'Etat et des élus qui ont fait un choix désastreux pour leur commune. Ils considèrent donc que la défense du paysage est à présent leur affaire, **un devoir** de citoyen, comme le dit encore la **Convention européenne du paysage**.

L'implantation des 5 machines de Beau Soleil, au sud de la commune, a été décisive car elle a démenti avec force les promesses honteusement mensongères d'impacts faibles sur l'environnement. Alors, quand l'étude Windstrom use d'une métaphore bucolique pour conclure son chapitre sur les impacts paysagers et parle de : « *deux bouquets d'éoliennes* », l'inconvenance devient insupportable !

Car, la réalité n'est pas dans les photomontages de l'étude d'impact : des mâts éthérés, aux contours adoucis se fondant dans un ciel d'été.

Ce que j'ai vu à Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, ce sont des machines qui impactent fortement le paysage :



Image 1 : entrée du bourg D 8



Image 2 : Monument de St Malo-des-trois-Fontaines



Image 3 : entrée du bourg D 16



Image 4 : vue de la Ville Desnachez (Taupont)

L'image 1 a été prise à 2,1 km de l'éolienne ; l'image 2 à 1,2 km de la plus proche et à 1,9 km de la plus éloignée ; l'image 3 à 1,9 km de l'éolienne la plus proche, l'image 4 à 1,8 km pour la plus proche

## **L'installation en projet qui viendrait s'ajouter à celle de Beau Soleil se présente sous des aspects tout aussi pénalisants**

- Par rapport à l'entrée du bourg, elle se situerait entre 700 mètres pour l'éolienne la plus proche et 1,4 km pour la plus éloignée (celle de Beau soleil se situant à 589 m pour l'éolienne la plus proche et 1,3 km pour la plus éloignée).
- Par rapport au centre du bourg (église), elle se trouverait à 1,3 km pour l'éolienne la plus proche et 1,9 km pour la plus éloignée (celle de Beau Soleil se situant à 1,2 km pour l'éolienne la plus proche et 2 km pour la plus éloignée).
- Comme la précédente, elle surplomberait le bourg situé dans une cuvette à 69 mètres d'altitude. L'éolienne de la Motte serait à 90 mètres d'altitude.

**Les effets des deux installations viendraient donc se cumuler de manière insupportable pour bon nombre d'habitants et d'animaux domestiques ainsi que pour les visiteurs.**

**La perspective du chemin de la motte**, présentée en page 1, près de la D 8, serait défigurée par des machines situées à 220 mètres pour la plus proche et 1 km pour la plus éloignée. De plus, les chemins seraient élargis ainsi que le carrefour.

Les photographies et photomontages restent toujours bien en-deçà de ce que perçoit l'œil humain et ne peuvent rendre compte du mouvement des pales qui happe le regard. Néanmoins, vu l'impact visuel très fort des machines situées entre 1 et 2 km présentées en page 2, on a de bonnes raisons de penser que l'impact sur la perspective du chemin de la motte serait désastreux. **On aurait un paysage écrasé, où les mâts produiraient un effet de barreaux qui enferment le regard.**

**Les riverains et les promeneurs n'auront plus alors qu'à se détourner avec amertume de ce paysage autrefois familier et aimé. Cette richesse inestimable sera gâchée par ignorance, aveuglement et/ou cupidité.**

## **Les hameaux seraient encore plus impactés que le bourg.**

Alors que la commune de Mohon a refusé le 26-06-09 les machines de Windstrom sur sa commune, en continuité avec celles de Saint-Malo-des-trois-Fontaines, **le village de Rohello** qui s'y trouve, sera aux premières loges.

Le hameau se situera de 860 à 970 m des machines. A une altitude de 68 mètres, il sera dominé par les machines implantées sur des parcelles situées à 88 ou 90 mètres d'altitude, visibles en façade, légèrement sur la gauche. On y compte 6 habitations tournées vers les installations en projet, 1 résidence secondaire, 1 maison à vendre, 1 ancien corps de ferme. L'intrusion de ces machines dans le champ visuel détruira le caractère intime et secret qui fait aimer ce lieu. Elle créera une rupture d'échelle très dommageable : les maisons sembleront tout à coup petites et écrasées.

Pour les habitants, le patrimoine sera dévalué et invendable. L'impact visuel sera fort de jour et encore plus de nuit. On sait que bon nombre d'entre eux subiront des effets néfastes sur leur santé (perte de sommeil, palpitations, stress, maux de tête, irritabilité, dépression, acouphènes etc.) en raison de l'impact sonore des pales qui froissent l'air, des ondes et courants vagabonds.

Les animaux de compagnie et d'élevage seront affectés, comme on l'a vu pour les chevaux à Penfra, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines (Le Ploërmelais)

D'ici quelques années, **la désertification ne pourra que s'accentuer.**

Puisque la synthèse des enjeux paysagers conclut, page 30 du résumé non technique :

- Modification du paysage quotidien et l'encerclement des communes alentours : **ENJEU FORT**
- Modification du paysage quotidien et l'encerclement des hameaux les plus proches : **ENJEU FORT**, sans que cela arrête un projet si impactant, les habitants doivent se rendre à l'évidence :

## La qualité de vie des ruraux est méprisée.

Les décideurs ne s'intéressent qu'aux retombées financières, sans se demander s'il restera encore quelqu'un sur ce territoire pour en bénéficier d'ici quelques décennies...

### Sur la biodiversité

Le site retenu par Windstrom se trouve entre deux zones boisées : la lande de Tréfoillé et le champ Rohan au nord-ouest, et le Parc des Pins à l'est. Entre les deux, de petits boisements, notamment ceux de la motte.



Chemin qui traverse le site entre E1 et E3 et où apparaissent les petits boisements

Une promenade sur le site suffit à voir les vols nombreux et, de nuit, le passage des biches. Or les machines qui ont un effet répulsif vont faire fuir la faune, l'avifaune et les chiroptères.

De ce fait, les machines sont à proscrire afin de **préserver la continuité du corridor écologique entre ces sites riches en biodiversité.**

### Sur l'intérêt historique et archéologique du site

En observant les noms de lieux : « **la motte** » lieu d'implantation de l'éolienne E1, « **les communs** » éolienne E2, « **les champs Rohan** » parcelles contiguës au nord, on est amené à considérer que **le site est vraisemblablement un lieu d'histoire.** D'ailleurs la carte de Cassini fait apparaître un lieu de justice sur la parcelle de « la motte » :



C'est un point élevé, dominant une vallée. On pense à **une motte castrale**, semblable à celle de Bodieu située à 3 km.

Le nom des « champs Rohan » interpelle également. En consultant les archives, on apprend que la famille de Rohan est liée à ces terres, de longue date :

En 1221, Eudes, fils de comte, concéda en héritage à Alain, vicomte de Rohan et à ses héritiers, pour le service d'Alain, la paroisse de Mohon, avec tous les usages et possessions dans la forêt de Lannoué, des bois verts et morts dans son domaine de Bodieuc, et un pacage de cent porcs et cent boeufs. Pierre, fils de Juhel, sénéchal de Bretagne, scella l'acte (Archives départementales du Morbihan (A.D.M), fonds château de Kerguehennec, 20 J 7, original sur parchemin, observation : acte qui jadis était scellé de deux sceaux pendant « *sigillo Petri filii Judicaëlis, seneschalli Britannae* »; A.E., t. VI, p. 164, n° LXXI, d'après un acte conservé dans les archives de M. de Janzé, ROSENZWEIG (L.), *Cartulaire général du Morbihan (Cartulaire Morb.)*, Vannes, 1893, p. 206, n°254).

(On se souvient que Saint-Malo-des-Trois-Fontaines a fait partie de Mohon jusqu'en 1858)

**Alors que la grande qualité du site l'avait sans doute fait retenir autrefois comme lieu de défense et de justice seigneuriale, on ne peut que s'étonner de le voir retenu aujourd'hui pour une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) !**

## Sur l'intervisibilité :

Page 62 et 63, le **SRE (schéma régional éolien)** préconise de

### « **Ménager des espaces et des temps de respiration**

*La stratégie de favoriser la poursuite du développement éolien dans des territoires au contexte paysager favorable et où les effets de l'éolien sont déjà avérés, peut réussir si elle n'est pas enrayée par un sentiment de saturation et que des horizons dégagés sans éoliennes soient conservés.*

*En effet, la juxtaposition de parcs peut donner à certains riverains l'impression d'être cernés par des machines.*

*L'anticipation des interférences entre sites permise par une démarche opérant un emboîtement des échelles, du global au local, apporte une première réponse. Pour aller plus loin, et notamment dans des territoires où les effets de l'éolien existant sont déjà soutenus voire prégnants, il est indispensable d'identifier et de cartographier **des coupures paysagères** où la poursuite du développement éolien est à exclure. Ces coupures ont vocation à maintenir, depuis n'importe quel lieu de vie ou d'observation, des horizons dégagés. »*

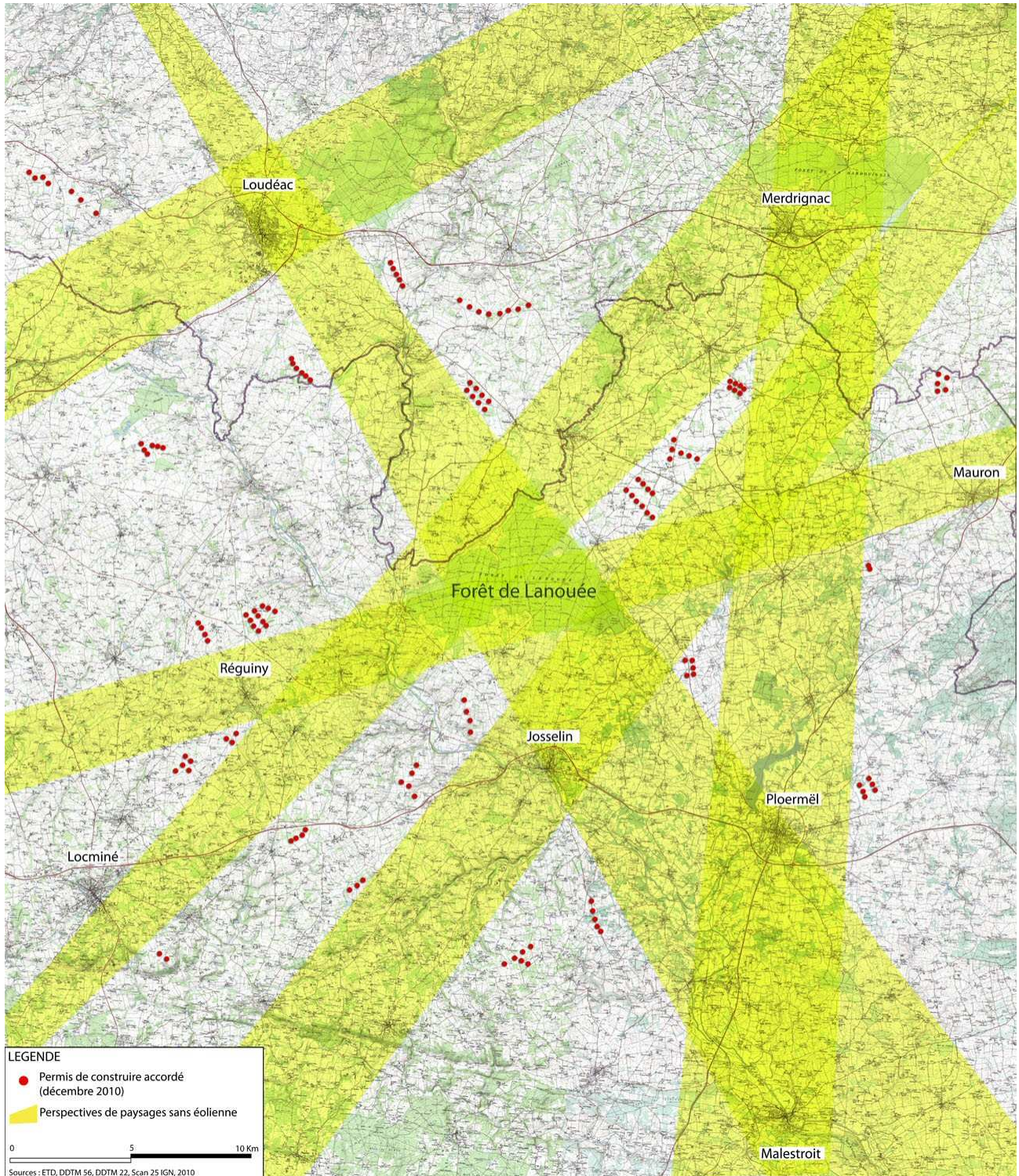
**Or il apparaît que cette préconisation du SRE a été ignorée.**

Si l'on compte les machines déjà installées, les PC accordés, en instruction ou en projet, dans un rayon de 20 km, on trouve :

Radenac **4** Buléon **6** Saint Allouestre **4** Guéhenno **4** Cruguel **6** Saint Servant Lizio **6**  
Campénéac **6** Taupont **2** St Malo des 3 fontaines **9** (dont 4 en projet) Mohon **14** Ménéac **10**  
Guégon **5** Lanouée **4** Lanouée- La Grée St Laurent **5** Les Forges **17** Mauron **5** La Ferrière Plémet **8**  
La Prénessaye - St Barnabé **5** St Barnabé **5** Plumieux - St Etienne du Gdl'I **8** Bréhan Nord **4**  
Gueltas / Noyal-Pontivy **6** Noyal Pontivy **3 à 5** (en projet) Gueltas **8** (en projet) Kerfourn **3**  
Crédin - Pleugriffet **11** Crédin - Réguiny **4** Moréac **7** Naizin **3**

**TOTAL : 194 éoliennes !**

Et cela sans les coupures préconisées par le SRE et cartographiées par l'atlas des paysages du Morbihan ci-dessous :



Les nouveaux projets en forêt de Lanouée, à Lanouée et à Saint-Malo-des-trois-Fontaines se trouvent dans la perspective à protéger.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur, d'émettre un avis défavorable au projet éolien Windstrom à Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Fait à Noyal-Py le 28-11-2014